



Pau, le 12 mai 2025

Audience classe exceptionnelle 2025

La section académique du SNES-FSU a eu une audience le 6 mai portant spécifiquement sur la campagne 2025 de la classe exceptionnelle, avec le DRH, la directrice et la directrice adjointe de la DPE, ainsi que la doyenne des IPR.

La circulaire de la campagne Classe Exceptionnelle 2025 n'est toujours pas parue (l'intranet du rectorat continue à proposer en téléchargement celle de 2024...). Les chef-fes d'établissement avaient jusqu'au 12 mai pour saisir avis et appréciation. Les inspecteur-trices ont jusqu'au 26 mai. Ces avis et appréciations seront portés à la connaissance des promouvables début juin, via I-prof. Les résultats seront publiés en juillet.

Lors de l'audience le SNES-FSU a fermement réitéré sa mise en garde de ne pas voir se répéter en 2025 les inégalités de traitement constatées en 2024, comme par exemple le fait que chez les certifié-es il n'y a eu aucune promotion en allemand alors qu'il y en a eu en basque, chinois, italien, russe, occitan et portugais ! Il a également à nouveau dénoncé, en espérant que la doyenne des IPR aura bien noté, le taux de promotion anormalement bas en arts plastiques (2%) et SES (3,8%), alors que pour les autres disciplines les taux oscillaient entre 9,5 et 11 %, et la composition incompréhensible de la liste complémentaire, avec 4 documentalistes pour une liste de 5, alors que cette discipline avait déjà par ailleurs un taux de promotion supérieur à 10 %.

Le SNES-FSU a demandé à l'administration d'être particulièrement vigilante sur les promotions dans les disciplines à très faible effectif, afin que toutes les disciplines bénéficient statistiquement du même traitement.

Le DRH s'est dit sensible à nos propos mais n'a pas pris d'autre engagement que de se fixer une période d'observation de 3 ans avant de tirer des conclusions.

Le SNES-FSU a rappelé les règles de reclassement lors du passage de la hors classe à la classe exceptionnelle (seul.es les collègues au 7ème échelon depuis plus de 3 ans ont un bénéfice salarial conséquent immédiat lors de la promotion) et fait le lien avec l'allongement des carrières les pensions, en insistant sur le fait que partiront à la retraite les prochaines années les premières générations de femmes pénalisées par la réforme Fillon de 2003 sur la prise en compte des enfants pour le calcul de la retraite. Le SNES-FSU a donc revendiqué la promotion prioritaire des collègues au dernier échelon de la hors-classe et « retraitables », déclarant que le résultat de 2024, avec seulement 69 promotions sur 223 certifié-es au 7ème échelon de la hors-classe depuis plus de 3 ans, était notoirement insuffisant. Malheureusement la réponse montre que l'administration et les corps d'inspection campent sur leur vision passéiste du métier d'enseignant-e. Seule une petite partie des collègues paraît digne à leurs yeux d'accéder à la classe exceptionnelle, et ce mérite est exclusivement décidé par le/la chef-fe d'établissement et l'inspecteur-trice. Le résultat est le blocage de nombreux-ses collègues à la hors-classe, qui se voient ainsi refuser le droit de progresser dans la carrière. Pour dénoncer cette vision méritocratique le SNES-FSU a pris l'exemple du premier degré où le taux de promotion de 29% (3 fois plus que dans le second degré) va selon les projections permettre à toutes et tous les professeur.e.s des écoles l'accès à la classe exceptionnelle.

La section académique du SNES-FSU étudiera attentivement les résultats des promotions en juillet prochain, dénoncera toutes les inégalités et les départs en retraite sans bénéfice de ce grade. Rappelons que pour les certifié-es il y a une différence de 743 euros (468 pour les agrégé-es) pour le salaire mensuel brut entre le 7ème échelon de la hors-classe et le dernier chevron de la classe exceptionnelle, ce qui pour la pension brute dans le cas d'une carrière complète et sans décote entraîne une différence de 558 euros (351 pour les agrégé-es).

Grève et manifestations du 13 mai

Les organisations syndicales nationales CGT, UNSA, FSU, Solidaires et CFE-CGC appellent à une journée nationale de grève et manifestation pour la Fonction Publique la mardi 13 mai.

Soyons en grève et mobilisé.es pour revendiquer :

- l'abandon des mesures de diminution de l'indemnisation des congés de maladie ordinaire ;
- l'abandon du jour de carence ;
- les conditions budgétaires de versement de la GIPA pour 2025 ;
- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques ;
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agent-es contractuel-es ;
- l'augmentation de la valeur du point d'indice ;
- des mesures salariales générales ;
- la refonte des grilles indiciaires ;
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

Rassemblements :

PAU : 11h place d'Espagne

BAYONNE : 11h devant l'hôpital

Carrières

Comme nous l'indiquions dans la précédente circulaire, le ministère a mis au vote lors du CSA MEN du 6 mai le projet de décret relatif à la carrière et à l'évaluation des personnels.

Contre : FSU, FO, CGT, SNALC (total de 10 voix Contre)

Abstention : UNSA, CFDT, SUD Éducation (total de 5 voix en Abstention)

Lors de ce CSA la FSU a fortement dénoncé le chantage opéré par le DGRH qui a fait pression pour éviter un vote massif Contre au prétexte que le contexte budgétaire est contraint, que tous les ministères vont être mis à contribution et qu'il fallait donc éviter un vote défavorable afin que le MEN soit en mesure de faire entendre sa voix auprès de Berçy (« On est moins forts si toutes les OS sont opposées au projet » (sic)).

Allongement des carrières, suppression de la GIPA, indemnisation passant de 100 % à 90 % en cas d'arrêt maladie, et maintenant blocage du plus grand nombre à la hors-classe : la FSU a une nouvelle fois dénoncé toutes les économies faites sur le dos des agent.e.s. Seule modification obtenue par rapport à ce que nous avons annoncé la semaine dernière : l'amendement de la FSU demandant la suppression de la condition de 3 années de service dans le grade pour être promouvable au grade suivant, a été adopté.

Le SNES-FSU acte positivement les nouveaux principes d'avancement à un rythme plus favorable en classe normale, qui correspondent à nos mandats, ainsi que la déconnexion totale entre avancement d'échelon et évaluation.

Par contre il n'est pas question d'avoir un rendez-vous de carrière qui fasse office de barrage à l'accès à la classe exceptionnelle (d'autant plus que les taux de promotions restent inchangés et à un niveau trop faible), raison pour laquelle la FSU s'est opposée au projet avec un vote contre en instance.

Dans ce contexte on peut s'interroger sur le positionnement des représentant.e.s de l'UNSA de la CFDT et de SUD Éducation qui se sont abstenus lors du vote.